VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

SUIVI PAR MEDECIN TRAITANT

Par Profil supprimé Postée le 14/05/2012 15:51

Mon fils est sous méthadone depuis 2 ans . La première année il voyait un médecin addictologue dans un centre spécialisé. Depuis juin 2011, il est suivi par son médecin traitant mais ne voit plus du tout l'addictologue. Le médecin est-il bien apte à gérer la situation ? J'ai l'impression qu'il se contente tous les 15 jours de rédiger une nouvelle prescription.Il a toujours le même dosage , qui est habilité à le modifier ? Est-il possible de changer de centre d'addictologie (le centre initial étant un peu loin géographiquement). Merci de ces précisions

---

Mise en ligne le 15/05/2012

Bonjour,

Le médecin traitant est tout à fait habilité à prendre le relais des médecins exerçant en CSAPA pour poursuivre les prescriptions de Méthadone, une fois que le patient est stabilisé (dosage stabilisé et tests urinaires négatifs). Ce même médecin traitant, au fil des consultations, établit avec le patient le protocole de diminution des pososlogies. Une posologie peut être maintenue pendant une période prolongée jusqu'à ce que le patient se sente à l'aise et à même de poursuivre le protocole de réduction, les modalités doivent être adaptées à chaque patient dans le cadre d'une alliance thérapeutique. De la même manière, il n'existe pas de délai concernant la durée du traitement, dans certaines situations, pour des raisons médicales ou psychologiques, ce traitement peut être pris de façon durable.

S'il le souhaitait, votre fils aurait le possibilité de reprendre son suivi auprès d'un médecin addictologue en CSAPA. Ce pourrait être l'occasion pour lui de "compléter" sa prise en charge médicale par un suivi psychologique, souvent nécessaire pour résoudre des problématiques addictives.

Ne sachant pas où votre fils se trouve et dans quel CSAPA il a déjà été suivi, nous vous indiquons ci-dessous les coordonnées du centre qui semble le plus proche de chez vous. Si cela ne convenait pas géographiquement, n'hésitez pas à nous recontacter pour une autre orientation.

Bien à vous.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE - CSAPA DE PARAY-LE-MONIAL

16a quai de l'Industrie
71600 PARAY LE MONIAL

Tél : 03 85 81 09 06
Site web : addictions-france.org
Secrétariat : Lundi, mardi, jeudi de 9h à 17h. Vendredi de 9h à 12h
Accueil du public : Lundi, mardi de 9h à 12h30 et de 13h à 18h, mercredi de 9h à 12h, vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16h.

Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous, à la demande, aux horaires d'accueil.
COVID -19 : Juin 2022: Accueil sur place dans le respect des gestes de précaution.

Voir la fiche détaillée